

PAROLE

Une page de l'histoire se tourne avec la dissolution de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). La Question jurassienne est désormais considérée comme réglée. Retour sur 23 ans d'un conflit qui a marqué notre région avec Dick Marty, dernier président de l'AIJ.

«23 ANS, C'EST LONG POUR RESOUDRE UNE CRISE, MAIS PAS AU REGARD DE L'HISTOIRE»

L'Assemblée interjurassienne (AIJ) a été dissoute, après 23 ans d'existence. Quel bilan tirez-vous de ces années?

Par les actes de violence et les profondes divisions qu'elle a suscitées dans la communauté et dans les familles mêmes, la Question jurassienne a constitué un fait inédit et inquiétant dans l'histoire moderne de notre pays. On peut donc être fier d'avoir résolu ce conflit de façon pacifique. Entre les années 1990 et aujourd'hui, le climat s'est considérablement apaisé. Dans les années 1992-1993, la situation était grave : on parlait de bombes, d'incendies, il y a eu un mort ... aujourd'hui, on utiliserait le mot « terrorisme », comme l'a rappelé la Présidente de la Confédération. La médiation de la Confédération a abouti à l'Accord de mars 1994 et à la naissance de l'AIJ. Cette dernière a permis d'instaurer une plateforme de dialogue et n'a pas ainsi laissé le champ libre aux forces qui ne voulaient que s'opposer l'une à l'autre. L'Assemblée n'a jamais mené de débats idéologiques ni cherché des actions spectaculaires. Il s'agissait simplement de s'asseoir à une table et de parler de problèmes concrets. Les deux parties se sont rendu compte que ces problèmes étaient les mêmes des deux côtés et qu'il était possible de trouver des solutions avantageuses en commun. Je crois que c'est là que réside la clé du succès de l'AIJ.

L'AIJ a fait l'objet de nombreuses critiques...certains l'ont accusée de dépenser l'argent public ou encore d'être une coquille vide. Que répondez-vous à cela?

Ce sont les critiques classiques de personnes qui n'ont pas d'arguments très articulés à faire valoir. Les comptes de l'AIJ ont été contrôlés par l'inspectorat des finances des deux cantons et il n'y a jamais eu d'objections. Au regard de la situation au début des années 1990, on peut sans autre affirmer qu'il s'est agi d'un bon investissement.

La Question jurassienne est-elle alors définitivement réglée?

Les deux parties ont convenu qu'après les votes « communalistes » la Question jurassienne sera considérée comme réglée. En tout cas pour cette génération, car évidemment nul ne peut prédire l'avenir. Mais grâce à notre système démocratique, les gens ont pu décider en toute transparence et connaissance de cause.

Pourtant, le vote de Moutier fait encore l'objet d'un recours...Cela peut-il relancer des conflits?

Ce qui est regrettable, c'est qu'aucune décision ne soit encore tombée à l'heure actuelle. A ma connaissance, jamais une votation n'a été aussi surveillée en Suisse. S'il fallait annuler le vote de Moutier, on peut se demander quelle valeur ont les autres scrutins de notre pays.

Des délégations étrangères sont venues en Suisse pour s'informer sur le fonctionnement de l'AIJ...Qu'en ont-elles retenu?

Une quinzaine de délégations étrangères sont venues nous rendre visite et elles étaient étonnées que les choses se soient passées aussi pacifiquement. Elles ont compris l'importance du dialogue. Mais pour mettre une idée en pratique, il faut plus qu'une année ou deux. En fait, cela présuppose une histoire et une culture. 23 ans, c'est long pour résoudre une crise, certes, mais pas au regard de l'histoire. Cette période est nécessaire pour qu'on puisse vraiment saisir la complexité du problème et trouver un consensus. Cette transparence fait si que ce qu'on va finalement décider et aussi destiné à durer.

La délégation espagnole et la délégation catalane, par exemple, n'ont visiblement pas choisi de suivre le modèle de l'AIJ...

Madrid n'était pas du tout ouverte au dialogue...L'Espagne a envoyé une délégation parce qu'elle a appris que la Catalogne l'avait fait! Ceci dit, les deux délégations étaient bien informées de la Question jurassienne, ce qui m'a beaucoup surpris! Mon avis est que l'Espagne aurait dû autoriser le vote catalan. La question serait maintenant réglée étant donné qu'il y aurait eu certainement une majorité de « non ». Ce sont vraisemblablement des motifs personnels et de politique intérieure qui ont finalement déterminé aussi bien l'attitude inutilement intransigeante de Madrid que le jusquaboutisme suicidaire de Barcelone.

Propos recueillis par Christine Werlé